

PAR COURRIEL

Québec, le 5 décembre 2024

Monsieur Vincent Villeneuve
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Vincent.Villeneuve@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER

**Objet : Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna – Question
complémentaire – DQ6**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veillez trouver, annexée à la présente, une question dont nous souhaitons grandement recevoir la réponse d'ici le **9 décembre 2024 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Dans l'étude d'impact, l'initiateur mentionne qu'avant chaque dragage effectué dans le cadre du programme décennal, il déposera une demande d'autorisation au MELCCFP qui comprendra « les résultats de la bathymétrie avec une évaluation des quantités à draguer et des superficies visées ainsi que les résultats de la plus récente campagne de caractérisation des sédiments au site de dragage » (PR3.1, p. 191). En séance, le MELCCFP a également précisé que si le programme était accepté par décret gouvernemental, une caractérisation devait être effectuée avant chacune des activités de dragage (Simone Gariépy, DT1, p. 56).
 - a. Quelles sont les exigences concernant l'actualisation de la caractérisation des sédiments? L'initiateur pourra-t-il soumettre la caractérisation effectuée en 2022 (PR3.2 (2 de 2), p. 35 PDF) ou devra-t-il soumettre une caractérisation plus récente? Veuillez expliquer votre réponse.